

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse

NOR : SASR1030565A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse :

1° Au titre de l'article D. 1432-15 (I-1° c), représentant de l'État : M. Jean-Luc NEVACHE, préfet du département de Haute-Corse.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Vilma SARTORI, titulaire ; M. Patrick MAUREL, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Jean-Claude VESPERINI, titulaire ; M. Jean-Marie MINCARELLI, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

Mme Jeanne BENETTI, titulaire ; M. Patrick FILMONT, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Ivan-Paul CASSETARI, titulaire ; M. Nicolas TERRAZZONI, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Henri FRANCESCHI, titulaire ; M. Joseph SECONDI, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Joseph PANTALONI, titulaire ; M. Louis GRASSI, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

Mme Josette RISTERUCCI, titulaire ; M. Jean-Christophe ANGELINI, suppléant, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

M. Philippe CORTEY, titulaire ; M. Jacques BILLARD, suppléant ; M. Paul GIACOBBI, titulaire ; M. Jean-Jacques PADOVANI, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Docteur Catherine RIERA, titulaire, représentante de la Ligue contre le cancer de la Corse-du-Sud.
M. André DELPECH, suppléant, représentant de l'Association contre l'insuffisance rénale chronique et pour la promotion du don d'organes en Corse.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Henry MULLER, titulaire, représentant de l'Association des paralysés de France.
Mme Laure BONACCORSI, suppléante, représentante de l'Union régionale des associations de parents d'enfants inadaptés.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

Mme Odile MONDOLONI, titulaire, représentante du Réseau gérontologique du Sartonais-Alta-Rocca-Valinco.

M. Christian BENEFORTI, suppléant, représentant de l'Association d'aide à domicile en milieu rural de Haute-Corse.

5° Personnalités qualifiées :

Mme Ilana PERETTI, professeur des universités.

M. Jean-François ORSONI, délégué de la Mutualité française et représentant de la Mutualité française de la région Corse, chargé de mission de la Mutuelle familiale de la Corse.

M. Gérard DURU, docteur ès sciences.

M. Xavier PERALDI, maître de conférences en sciences économiques à l'université de Corse.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentantes du personnel, désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

Mme CESARI Dominique.

Mme DONSIMONI Annie.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN